

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT	
Identificateur du produit/Nom commercial:	AMBEX BÉTON 35 mPA
Code du produit/Identification interne:	Béton35MPA, 276-15, Ambexcrete5000CT
Usage du produit/Description:	Béton à usages multiples
Nom chimique :	Mélange
Famille chimique:	S/O
Date de la fiche signalétique	Le 29 octobre 2014
Identificateur du fournisseur:	AMBEX Technologies de Béton Inc. 1522, Boul. Des Laurentides, Laval, Qc, Canada, H7M 2N7 Tél. 450-662-9147
Identificateur du fabricant:	Identique au fournisseur
Numéro de téléphone d'urgence:	613-996-6666 (CANUTEC)
Classification SIMDUT:	D2A – Matière toxique ayant d'autres effets E – Matière corrosive

SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE / INGRÉDIENTS DANGEREUX				
Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	DL ₅₀ (espèce, voie)	CL ₅₀ (espèce)
Ciment Portland	65997-15-1	10-30	P/D	P/D
Silice amorphe	7631-86-9	1-5	P/D	P/D
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	7-13	P/D	P/D
Oxyde de calcium	1305-78-8	7-13	P/D	P/D
Carbonate de calcium	1317-65-3	7-13	P/D	P/D
Sulfate de calcium	13397-24-5	1-5	P/D	P/D
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	15-40	P/D	P/D
Oxyde de magnésium	1309-48-4	1-5	P/D	P/D
Trioxyde de fer	1309-37-1	1-5	P/D	P/D
Oxyde de sodium	1313-59-3	1-5	P/D	P/D
Oxyde de potassium	12136-45-7	1-5	P/D	P/D

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS	
Vue d'ensemble en cas d'urgence	Solide gris. Inodore. DANGER : Solide corrosif. Cause des irritations ou des brûlures aux yeux et à la peau. Nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion.
EFFETS POTENTIELS POUR LA SANTÉ	
Voie d'administration	Contact cutané, absorption par la peau, contact oculaire, ingestion et inhalation.
Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :	
Inhalation:	Peut causer une irritation pour le nez, la gorge et les voies respiratoires. De fortes concentrations peuvent causer des dommages aux poumons.
Peau:	Le contact direct avec la peau peut causer une irritation ou une brûlure de modérée à grave pour la peau. Nocif. Le produit peut être absorbé par la peau.
Yeux:	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation ou une brûlure modérée. Symptômes : rougeurs, sensation de brûlure, larmolement et douleur.
Ingestion:	L'ingestion peut causer une irritation ou une brûlure au niveau de la bouche, la gorge et l'estomac.
Effets de l'exposition à long terme (chronique) :	Le contact répété ou prolongé peut causer l'assèchement, des gerçures et le dégraissage de la peau.
Autres dangers importants :	Consulter la Section 11 « Propriétés toxicologiques » pour plus de renseignements.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:

Retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact cutané:

Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact oculaire:

Rincer immédiatement les yeux affectés doucement avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité: S/O

Point d'éclair (méthode): S/O

Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume): S/O

Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume): S/O

Sensibilité aux chocs: S/O

Sensibilité aux décharges électrostatiques: S/O

Température d'auto-inflammation: S/O

Moyens d'extinction: Dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour les produits environnants.

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

Produits de combustion dangereux: Gaz et fumées irritants.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Enlever toutes les sources d'inflammation. Enlever ou isoler les matières combustibles et inflammables. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

Intervention en cas de déversement/nettoyage:

Ventiler les lieux du déversement. Éliminer toutes les sources d'ignition. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Précautions environnementales:

Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements locaux, provinciaux et nationaux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manutention sécuritaire:

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Ne pas utiliser ce produit près des secteurs de soudage, des flammes ou des surfaces chaudes. L'équipement de manutention devra être mis à la terre de façon adéquate. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter la production de concentrations élevées de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matières incompatibles comme les matières oxydantes fortes. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Supposer que les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Exigences en matière d'entreposage:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'ignition. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur d'entreposage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

Matières incompatibles :

MATIÈRES OXYDANTES FORTES (chlorures, peroxydes), acides forts, certains métaux.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition: Il n'existe aucune donnée pour ce produit. Voici les données pour chaque ingrédient :

Ingrédient	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	TWA	STEL	TWA	STEL
Ciment Portland	* 10 mg/m ³ ** 5 mg/m ³	P/D	10 mg/m ³	P/D
Silice amorphe	P/D	P/D	P/D	P/D
Oxyde d'aluminium	* 15 mg/m ³ ** 5 mg/m ³	P/D	10 mg/m ³	P/D
Oxyde de calcium	5 mg/m ³	P/D	2 mg/m ³	P/D
Carbonate de calcium	P/D	P/D	P/D	P/D
Sulfate de calcium	P/D	P/D	P/D	P/D
Silice cristalline, quartz	* 30 mg/m ³ ** 10 mg/m ³	P/D	** 0.025 mg/m ³	P/D
Oxyde de magnésium	10 mg/m ³	P/D	10 mg/m ³	P/D
Trioxycide de fer	P/D	P/D	P/D	P/D
Oxyde de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D
Oxyde de potassium	P/D	P/D	P/D	P/D

* Total de poussières ** Fraction respirable

Mesures d'ingénierie:

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Vêtement et équipement de protection:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Commentaires sur l'hygiène général :

Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur:	Solide gris. Inodore.		
Seuil de l'odeur:	P/D	Point d'ébullition:	P/D
pH :	P/D	Tension de vapeur (@ 20°C):	P/D
Point de fusion/congélation:	P/D	Solubilité dans l'eau:	Légèrement
Coefficient de répartition huile/eau:	P/D	Densité de vapeur (Air = 1):	P/D
Densité (eau = 1):	> 3	% volatilité (volume):	P/D
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1):	P/D		

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation:	Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra.
Conditions à éviter :	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues ou autres sources d'inflammation. Humidité.
Matières à éviter :	Consulter les matières incompatibles à la Section 7.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun connu. Consulter « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques:	Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Consulter la Section 2 pour plus de renseignements.
Cancérogénicité :	La Silice cristalline, quartz est énumérée par IARC, ACGIH, NTP ou OSHA comme étant cancérogène.
Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :	P/D
Sensibilisation de la peau :	P/D
Sensibilisation des voies respiratoires :	P/D
Conditions aggravées par l'exposition :	Aucune connue.
Matières synergiques :	P/D

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Impact sur l'environnement :	Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même.
Caractéristiques environnementales importantes :	P/D
Toxicité pour les organismes aquatiques :	P/D

SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conditions d'entreposage et de manutention :	Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section 7 Manutention et entreposage.
Méthodes d'élimination :	Passer en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) :	
<i>Description d'expédition:</i>	NON RÉGLEMENTÉ
Cas spécial:	S/O

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements SIMDUT:	Le produit est réglementé selon le Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) au Canada. Consulter la Section 1 pour la classification SIMDUT. <i>Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC.</i>
Renseignements Canadian Environmental Protection Act (CEPA):	Les ingrédients sont inscrits sur la LIS.
Renseignements OSHA États-Unis :	Ce produit est réglementé selon OSHA. Cette fiche contient tous les renseignements requis par OSHA.
Renseignements TSCA États-Unis :	Les ingrédients sont inscrits sur la TSCA.
New Jersey Labeling Requirements:	Ingredients to be disclosed on product labelling : Aluminum oxide (CAS#1344-28-1); Calcium oxide (CAS#1305-78-8); Magnesium oxide (CAS#1309-48-4); Silica-crystalline, Quartz (CAS#14808-60-7); Iron trioxide (CAS#1309-37-1); Potassium oxide (CAS#12136-45-7).
California Proposition 65:	This product contains traces of Silica-crystalline, Quartz (CAS#14808-60-7) that is known to the State of California to cause cancer or other reproductive harm.

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparée par: NSS ENTREPRISE INC. pour AMBEX Technologies de Béton Inc.

Numéro de téléphone: Téléphone 450-662-9147

Date de préparation/révision de la fiche : Le 29 octobre 2014

Références:

1. Les fiches signalétiques du fabricant/fournisseur.
2. CSST, Répertoire Toxicologique, Les produits, 2013.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb databases, 2013.

Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency

Fin de la fiche signalétique